

Taxe Tobin : un moteur à deux temps

Examinée conjointement à l'Assemblée et au Bundestag, une résolution sur la taxation des transactions financières a échoué à Berlin tandis que les élus français sont parvenus à un consensus.

Par **CHRISTOPHE ALIX**

Ce devait être une grande première européenne : le retour de la fameuse «taxe Tobin» à l'échelle franco-allemande. Hier et quasiment à la même heure, l'Assemblée nationale et le Bundestag ont examiné une proposition de résolution identique afin d'instaurer une taxation des transactions financières à l'échelle européenne. Dans chacun des deux pays, elle émanait de l'opposition : le Parti socialiste de ce côté-ci du Rhin, le SPD de l'autre. Et dans chacune des deux assemblées, la majorité (UMP à Paris et CDU-CSU à Berlin) devait joindre ses voix à cette proposition consensuelle... C'était suffisamment nouveau pour que cette tentative de convergence retienne l'attention.

Sauf que le texte, qui a suscité quelques tensions à Paris, ne sera pas adopté à Berlin, où l'initiative du SPD a été renvoyée en commission. Comme le résume le rapporteur du texte côté français, le socialiste Pierre-Alain Muet, *«le consensus ne s'est pas fait là où on l'attendait, même si les choses sont loin d'être finies en Allemagne».*

«Incompétence». Le fait que cette taxe de 0,05% sur l'ensemble des transactions boursières et non boursières ait le soutien de la chancelière, Angela Merkel, et de son ministre des Finances, Wolfgang Schäuble, n'a visiblement pas suffi à convaincre la frange la plus conservatrice de la majorité CDU-CSU. *«C'est une proposition pour la galerie que nous ne soutiendrons pas, a critiqué Hans Michelbach, député de la CSU, parti cousin en Bavière de la CDU de Merkel. Jeter ainsi un chiffre de 0,05%, sans étude poussée au préalable, est une preuve d'incompétence.»* Il a aussi jugé que la taxe ne serait envisageable que si elle faisait l'objet d'un consensus *«de tous les pays de l'UE ou au moins de la zone euro»*, ce qui est loin d'être le cas. Le Parti libéral-démocrate (FDP) n'a pas été plus tendre, estimant par la voix d'un porte-parole que le SPD était tenté *«de reprendre le chemin de la lutte des classes».* Rien de moins.

«Si cette taxe ne trouve pas en 2011 un débouché, c'est que l'Europe est incapable de prendre la dimension de la crise.»

Pierre-Alain Muet, député PS et rapporteur de la résolution

Du côté du Palais Bourbon, les piques de la majorité n'ont pas manqué tout au long de la discussion. Le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Pierre Lellouche, ne s'est pas gêné, au nom du gouvernement, pour faire une leçon de réalisme à la gauche sur le mode *«oui à la démarche et au geste politique»* mais *«attention au contenu».* *«Il ne faut pas, a-t-il poursuivi, se perdre dans un geste idéologique pour se faire plaisir.»* La droite a surtout eu beau jeu de railler le fait que l'opposition avait commencé par repousser en commission sa propre résolution. Au motif que la majorité avait exigé que l'on mentionne l'engagement *«de longue date»* de Sarkozy (et de Merkel) en faveur d'une telle taxe. *«On a trouvé ce geste d'autocélébration un peu déplacé et cherché ainsi à le faire savoir, explique un député. Mais l'important n'est pas là, ce qui compte c'est que cette résolution soit adoptée.»*

Que dit-elle précisément ? Si le texte reste volontairement vague dans ses modalités - *«on a adopté*

la formulation la plus souple possible, de manière à ce qu'elle rallie le maximum de suffrages», dit Pierre-Alain Muet -, la résolution stipule aussi qu'à défaut d'être adoptée à l'échelle de l'UE, cette taxe pourra s'appliquer à la seule zone euro ou même à un nombre réduit de pays. En raison de l'opposition de plusieurs Etats membres, y compris au sein de la zone euro (tels les Pays-Bas), les socialistes préparent déjà la prochaine étape, qui consistera à déposer une proposition de loi en France en invitant leurs homologues de gauche à en faire de même et de manière simultanée dans toute l'Europe. «Le temps des velléités doit céder la place à celui de la volonté, a expliqué le patron des députés PS, Jean-Marc Ayrault, par ailleurs professeur d'allemand de formation. Il est faux de dire que les taxes nationales aboutissent à une fuite des capitaux», a-t-il ajouté, en citant l'exemple du «droit de timbre» britannique, qui permet de récolter 4 milliards d'euros par an.

Fracture. C'est bien là que se semble se situer la ligne de fracture avec la droite : le PS souhaite que la taxe puisse être adoptée très vite. Fut-ce par un nombre d'abord réduit de pays. Le gouvernement plaide, lui, pour une adhésion beaucoup plus large des principaux membres de l'Union européenne, avec au préalable une étude d'impact de la Commission et une évaluation des risques pour la compétitivité des places européennes. *«La résolution dit clairement qu'il doit s'agir d'un "groupe" d'Etats membres, explique Pierre-Alain Muet. Le faire complètement seul ne permettrait pas d'atteindre l'effet d'entraînement escompté. Mais on ne peut plus se contenter de déclarations, il faut passer aux actes.»*

En fin de débat, Pierre Lellouche, tout en se félicitant du «consensus» français, a appelé à la prudence, citant l'exemple de la Suède. *«La taxe que [les Suédois] avaient mise en place sur les actions et obligations a eu des effets très importants sur l'activité boursière dans le pays qui s'en est trouvée réduite de 50%, a-t-il expliqué. C'est pourquoi la Suède est vent debout contre cette initiative franco-allemande.»*«Même si le débat a été plus compliqué que prévu en Allemagne, reconnaît Pierre-Alain Muet, ce vote de l'Assemblée, qui devrait se faire à l'unanimité, aura un effet plus que symbolique. C'est la bonne méthode pour mettre la pression sur les Etats et parvenir rapidement à un résultat concret.» Le vote est prévu mardi.

Repères : Taxer les transactions financières

L'idée d'une taxe sur les transactions financières pour freiner la spéculation a été formalisée en 1972 par le Nobel d'économie James Tobin. Elle a trouvé une vigueur nouvelle à la faveur de la crise financière. A l'échelle européenne, cette taxe (dont le taux serait très faible, entre 0,01 % et 0,05 %), pourrait financer la lutte contre le sida ou contre le réchauffement climatique, et contribuer à réduire le déficit public des Etats l'ayant adoptée. **2000 : c'est, en milliards d'euros, le montant annuel** que pourrait rapporter une taxe de 0,05 % sur les transactions financières dans l'UE.